Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_048-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

Etaient présents : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

D2026-048 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ENSEIGNEMENT ET JEUNESSE

Exposé :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.

Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 31 janvier 2026 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte :

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE		
024	Artizanat – projet avec l'école JM Georgeault	540,00 €
	Montant total	**540,00 €**

Proposition :

Vu l'avis de la commission vie quotidienne et citoyenneté en date du 13 mai 2026,

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_048-DE

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 65748 du Budget Commune 2026.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 26 voix pour et 01 abstention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 22 mai 2026

Madame LE QUER	Monsieur PATUREL	Monsieur FISCHER
La Secrétaire	Le Maire	Le Secrétaire